

# DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

-----  
**MAIRIE  
DE  
VILLARS**

## ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION A UN ADJOINT

N° AR-2024-58

**Le Maire de Villars,**

Vu,

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18,

La délibération du Conseil Municipal N° D-2020-07-02 fixant à quatre le nombre d'adjoints au maire.

Le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur EVEN Pierre en qualité de 3ème adjointe en date du 03 juillet 2020.

Vu la délibération N°D-2024-11-01

Vu le Nouveau tableau du Conseil Municipal du 25 novembre 2024, Monsieur EVEN Pierre prend la qualité de 2<sup>ème</sup> adjoint

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales, de procéder à une nouvelle attribution de fonction pour chaque adjoint.

### **ARRETE**

**Article 1 :** Monsieur EVEN Pierre, adjoint au maire, est délégué aux fonctions suivantes :

- Urbanisme
- Gestion et préservation des espaces naturels et du patrimoine bâti
- Suivi des travaux de voirie et bâtiments Communaux
- Développement soutenable
- Energie

Sous la surveillance et la responsabilité de Madame le Maire

**Article 2 :** La secrétaire de Mairie est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Villars, le 05 décembre 2024

La Maire



Sylvie PEREIRA

Accusé de réception en préfecture  
084-218401453-20241210-AR-2024-58-AI  
Date de réception préfecture : 10/12/2024